

# Colloque PRIAM - Les technologies au service des droits: opportunités, défis, limites

Grenoble - 20 et 21 novembre 2008

Les technologies sont souvent présentées comme sources de difficultés pour le droit ou des menaces pour les droits des individus. Dans certains cas cependant les technologies de l'information peuvent être mises à profit par le droit. Toutefois leur utilisation pose de multiples questions aux juristes et aux informaticiens : dans quelles conditions des outils informatiques peuvent-ils effectivement renforcer le(s) droit(s) ? Jusqu'où peut-on aller dans leur utilisation ? Quelles contraintes techniques et juridiques doit-on imposer pour éviter de mettre en péril la sécurité juridique ou les droits des individus ? Le colloque aborde ces questions en analysant l'apport (effectif ou potentiel) des technologies de l'information aussi bien dans des domaines sensibles comme la protection des données personnelles ou la protection des biens numériques, que dans les activités mêmes des juristes (légistique, aide à la résolution de litiges, etc.).

Site du colloque: <http://priam08.conf.citi.insa-lyon.fr/>